

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier de l'aide, le demandeur doit être un des propriétaires de logements ou locaux commerciaux dans le périmètre de l'Opération de Requalification des Façades délimité ci-contre.

Sont éligibles :

- Les propriétaires privés – personnes physiques ou morales,
- Les copropriétaires représentés par un syndic bénévole / professionnel ou par un mandataire,
- Les mono-propriétaires représentés par un gestionnaire locatif ou en leur nom propre,
- Les usufruitiers ou nus-propriétaires,
- Les personnes physiques ou morales ayant reçu un mandat écrit du propriétaire,
- Les propriétaires ou locataires de locaux commerciaux.

COMMENT SOLLICITER UNE SUBVENTION ?

Pour bénéficier de l'aide, le demandeur devra constituer un dossier à la Maison Coeurs de Ville comprenant entre autres : imprimé de demande de subvention, engagement du demandeur, devis, autorisation d'urbanisme avec fiche de prescriptions délivrée par l'Architecte Conseil de la Maison Coeurs de Ville.

Pour une demande d'enseigne, des pièces complémentaires, précisées lors du dépôt du dossier, seront nécessaires.

INFORMATIONS :

Maison Coeurs de Ville

12 Rue Franklin - 83400 Hyères
04 94 65 24 72

hyerescoeurdeville@vad83.eu

**Rendez-vous de proximité sur demande
auprès de la Maison Coeurs de Ville**

Opération de Requalification des Façades du Village de Giens



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

La Ville d'Hyères vous aide à
rénover votre façade



Périmètre de l'Opération de Requalification des
Façades du Village de Giens



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

